

Politique de santé

Les fédérations saluent l'avancée de la loi Autonomie et rappellent leurs attentes

04/06/14 - 17h42 - HOSPIMEDIA |

Le passage en Conseil des ministres de la loi Autonomie est un soulagement pour les fédérations médico-sociales, après un report de plusieurs semaines. Elles saluent cette avancée mais rappellent que le texte n'est pas suffisant pour régler tous les problèmes du secteur. Elles attendent également la précision du calendrier parlementaire.

Après la présentation, attendue, du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement en Conseil des ministres ce 3 juin, les premières réactions des fédérations médico-sociales ne se sont pas fait attendre. Des fédérations qui bien sûr se réjouissent de cette avancée, après plusieurs semaines de doute consécutives au remaniement ministériel, mais qui en profitent pour rappeler leurs préconisations.

Un pas dans la bonne direction

"Le premier élément positif du projet de loi est simplement d'exister", lance l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA). Toutefois, l'association estime qu'avec des ressources réduites aux 650 millions d'euros de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa), "les ambitions du présent texte sont nécessairement modestes". Si les mesures telles que la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou l'aide aux aidants sont saluées par l'AD-PA, celle-ci estime qu'il faudra aller beaucoup plus loin. L'association annonce donc qu'elle portera pendant le débat parlementaire "ses propositions pour que les établissements deviennent des domiciles, pour que les coordinations soient développées sur l'ensemble du territoire, pour un vrai choc de simplification".

Cette loi, si *"elle n'est pas le grand soir annoncé qui va résoudre tous les problèmes et répondre à tous les besoins, est importante pour les personnes âgées et les professionnels, en perspective des changements et évolutions nécessaires dans les prochaines années"*, affirme pour sa part la **Fnaqpa**. La fédération souligne pourtant qu'il reste beaucoup d'incertitudes sur le calendrier parlementaire pour que la Casa *"aille enfin à destination de ce pourquoi elle a été créée. Une incertitude qui risque de détourner à nouveau la Casa de son objet, comme ce fut le cas deux années de suite"*. La **Fnaqpa** attend alors l'adoption de la loi au plus tard au 31 décembre 2014, pour ne pas repousser à 2016 *"la bonne utilisation"* des crédits de la Casa.

Donner un temps suffisant pour l'examen au Parlement

Dans le champ du domicile également, des voix se sont fait entendre. La Fnaafp-CSF anticipe également le passage devant le Parlement et demande qu'un temps suffisamment long soit dédié à l'examen du texte. Et ce, afin d'éviter qu'il ne connaisse le même sort que la loi Famille, *"repoussée sine die faute de temps suffisant pour étudier l'ensemble des amendements déposés"*. La Fnaafp-CSF pointe également un budget insuffisant et *"rappelle que le secteur de l'aide à domicile emploie 220 000 salariés non délocalisables et que des moyens financiers à la hauteur des enjeux permettraient à nos associations d'embaucher plusieurs dizaines de milliers de salariés nouveaux dans les années à venir."*

Pour l'Una, fédération membre comme la Fnaafp-CSF de la branche de l'aide à domicile, les structures du secteur *"en grande difficulté économique, ne peuvent plus attendre"*. Le passage en Conseil des ministres est certes une étape encourageante mais la fédération estime que *"si les premières mesures ne sont pas effectives au 1^{er} janvier 2015, les conséquences sur le secteur seraient particulièrement néfastes"*. *"Il y a urgence"*, lance l'Una.

La loi comporte des mesures positives, telle que la diminution du reste à charge pour les bénéficiaires de l'Apa ou l'augmentation du nombre d'heures d'intervention en cas de besoin. Mais certains articles interrogent également la fédération. Et notamment la volonté de rendre plus attractifs les métiers de l'autonomie et d'améliorer les conditions de travail dans la branche de l'aide à domicile. *"Vouloir rendre attractif les métiers sans augmenter la valeur du point reste un vœu pieu ; hausse que les pouvoirs publics ont systématiquement refusée depuis 2009"*, rappelle l'Una. Reste enfin à préciser la gouvernance locale selon la fédération, certains articles ont en effet été retirés dans la version présentée en Conseil des ministres (lire ci-contre) et le texte devra s'articuler avec la réforme des collectivités locales annoncée par le Gouvernement.

Cécile Rabeux

Tous droits réservés 2001/2014 — HOSPIMEDIA